

PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance à la salle polyvalente de Croisilles sous la présidence de Madame MAILLOUX Elisabeth, Maire.

Etaient présents : 8

MAILLOUX Elisabeth, Maire

MORAUX Christian, SENECHAL Isabelle, Adjoint

LEPAUVRE Pascale, BOUQUEREL Sophie, VAUTIER Jean-Paul, MEILINK Gerritje, SABINE Nelly, Conseillers municipaux

Excusés : 3 : PITEL Vincent, GOMIS Vincent, BEAUDOUIN Laëtitia,

Absents :

Quorum : 6 - atteint

Date de Convocation : 11/03/2025

Secrétaire de séance : LEPAUVRE Pascale

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du compte financier unique (CA) 2024 - Commune/Assainissement
- Préparation des budgets communaux 2025 - Commune/Assainissement
- Subventions communales 2025
- Prix salle polyvalente pour 2027
- INCENDIE :
 - o SDIS : Convention pour les opérations de contrôles technique des points incendies publics
 - o Projet arrêté communal
 - o Projet schéma communal
- Vitraux et cheminement église
- Débat sur le retrait de la délibération 3/2025
- Parcours santé : Fleurissement
- Salle polyvalente : micro-onde
- ASSAINISSEMENT : Marché de maîtrise d'œuvre
- Commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier procès-verbal en date du 04/02/2025. Sans observations, le procès-verbal est approuvé.

Le conseil municipal accepte.

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (Compte Administratif) 2024 - Commune / Assainissement

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - Commune (en €)		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	333 774.03	176 819.17
Recettes	331 692.70	32 813.88
Résultat Exercice 2024	- 2081.33	- 144 005.29
Résultat N-1	+ 502 120.11	+ 3 840.03
Résultat cumulé	+ 500 038.78	- 140 165.26
Reste à réaliser	0	0
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat + RàR	+ 500 038.78	- 140 165.26
Résultat de clôture excédentaire de 359 873.52		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - Assainissement (en €)		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 860.48	18 017.17
Recettes	53 216.01	28 387.12
Résultat Exercice 2024	+ 23 355.53	+ 10 369.95
Résultat N-1	+ 88 857.87	- 15 123.12
Résultat cumulé	+ 112 213.40	- 4 753.17
Reste à réaliser	0	0
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat + RàR	+ 112 213.40	- 4 753.17
Résultat de clôture excédentaire de 107 460.23		

PREPARATION DES BUDGETS COMMUNAUX 2025 - Commune / Assainissement

Le conseil municipal prépare les budgets communaux.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Madame le Maire liste les associations qui ont sollicité une demande de subventions pour 2025.

PRIX SALLE POLYVALENTE

Délibération n° 7/2025

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de salle polyvalente ainsi que celle de la salle de réunion qui n'ont pas augmenté depuis janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivant à partir du 1^{er} janvier 2026, à savoir :

Tarifs Salle polyvalente et Salle de réunion au 1^{er} janvier 2026 (en Euros)		
	Commune <i>(Personnes domiciliées la commune)</i>	Hors Commune
Week-end <i>(samedi et dimanche)</i>	250	380
Journée supplémentaire Au week-end	60	60
Journée en semaine	120	160
Consommation Electricité	0.25 k/w	0.25 k/w
Demi-journée <i>(réunion...)</i>	<u>Grande salle</u> : 70	<u>Petite salle</u> : 40
Caution	500 <i>(chèque au nom du loueur)</i>	
Réservation	Le contrat sera établi au nom du loueur et à la mairie.	
Arrhe	50 % à la réservation et à la signature du contrat <i>(un titre de recette sera envoyé par la trésorerie).</i>	

INCENDIE :

- **Convention pour les opérations de contrôles technique des points d'eau d'incendie publics :**

Délibération n° 8/2025

Madame le Maire informe que la SAUR a vérifié l'ensemble des points d'eau incendie publics en janvier dernier, selon le rapport établi, certains sont conformes, d'autres doivent être validés par le SDIS.

Le SDIS a donc été contacté afin qu'il puisse effectuer les opérations de contrôle technique des PEI pour notamment mettre à jour l'arrêté communal et les bases du DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) qui est une obligation du pouvoir de police du maire. Pour ce faire, une convention doit être signée entre le SDIS et la commune, le coût du contrôle est de :

- 50 euros par PEI (7 pour la commune, soit 350 e)
- 100 euros par point d'eau naturel ou artificiel (3 pour la commune, soit 300 e)
- Soit un coût total de 650 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De réaliser les contrôles des poteaux incendie de l'ensemble de la commune par le SDIS, selon le coût cité ci-dessus,
 - Autorise et mandate Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS et les documents se rapportant à cette délibération.
- **Projet arrêté communal** : le projet est présenté et accepté.
- **Projet schéma communal** : le projet est présenté dans sa première version et sera complété pour être proposé au SDIS pour validation. Le schéma communal permet l'attribution de subvention pour la réalisation des travaux liés à la lutte contre les incendies.

EGLISE : VITRAUX et CHEMINEMENT

Délibération n° 9/2025

Madame le Maire informe que des devis ont été sollicités pour différent projet concernant le cimetière et l'église et les présente :

Vitraux : 4 vitraux cassés dans l'église

- *Devis 1* : Jack BERCY, auto-entrepreneur en tant que verrier, vitrailliste, mosaïste... : pour la restauration de 2 vitraux (temps de travail 113 h) pour un coût total de 6 466.63 € HT pas de TVA. Un autre devis sera recherché.

Cheminement : Dossier ADAP à mettre aux normes pour le 15/04/2025

- *Devis 1* : HELLOUIN TP, aménagement d'un accès PMR du cimetière à l'entrée de l'église pour un coût total de 20 557.50 e HT, soit 24 669 e TTC.

Toiture : Invasion de pigeons et corbeaux qui abîment la toiture

- *Devis 1* : ACCES NATURE, fourniture et pose de pics anti-pigeon pour un coût total de 2 780 € HT pas de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter d'autres devis pour la réparation des vitraux et pour l'accès PMR,
- De retenir le devis de l'entreprise ACCES NATURE pour un montant de 2 780 € HT pas de TVA,
- Autorise et mandate Madame le Maire à signer le devis, ci-dessus.

DEBAT SUR LE RETRAIT DE LA DELIBERATION 3/2025

Madame le Maire informe que la mairie a reçu un mail de Mme BOUQUEREL Sophie, conseillère municipale demandant son souhait de retirer la délibération n°3/2025 intitulé « Nouvelle Mairie : Réhabilitation de la toiture (Demande de DETR) ».

Madame le Maire propose de débattre.

L'ensemble du conseil municipal décide de voter.

Maintien de la délibération : 7 OUI - 1 ABSTENTION

Le conseil décide de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion un point traitant de la rénovation de l'ensemble du bâtiment et de son calendrier.

PARCOURS SANTE : FLEURISSEMENT

Délibération n° 10/2025

Madame MEILINK Rita présente le devis d'Harmony Végétal pour le fleurissement du parcours santé, celui-ci s'élève à la somme de 202.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis d'Harmony Végétal,
- Autorise et mandate Madame le Maire à le signer.

SALLE POLYVALENTE : micro-onde

Délibération n° 11/2025

Madame le Maire fait par que le micro-onde de la salle polyvalente commence à être vétuste et propose d'en acheter un nouveau à SuperU pour un coût de 54.99 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- o D'acheter le micro-onde à SuperU pour un montant de 54.99 euros TTC,
- o Autorise et mandate Madame le Maire à acheter ce micro-onde.

ASSAINISSEMENT : Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration

Délibération n° 12/2025

Madame le Maire fait part que le marché concernant la maîtrise d'œuvre concernant le renouvellement de la station d'épuration est terminé.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 28/01/2025, une seule candidature a été reçue. Après étude, celle-ci a été retenue par la commission d'appel d'offres le 10/02/2025 :

L'entreprise retenue est :

- o SOGETI INGENIERIE Infra (Ifs) pour forfait provisoire de :
 - 25 600 euros Hors Taxes
 - Soit un total de 30 720 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- o De retenir la société SOGETI INGENIERIE Infra pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement de la station d'épuration pour un montant de 25 600 euros HT,
- o Autorise et mandate Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence d'autres questions, la séance du Conseil municipal est clôturée à 21 h 42.

Le Maire, MAILLOUX Elisabeth

La Secrétaire, LEPAUVRE Pascale